



(11) **EP 2 961 897 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
06.06.2018 Bulletin 2018/23

(51) Int Cl.:
E04F 13/078 ^(2006.01) **E04B 9/04** ^(2006.01)
E04B 9/24 ^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **14713185.8**

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/FR2014/050407

(22) Date de dépôt: **25.02.2014**

(87) Numéro de publication internationale:
WO 2014/131988 (04.09.2014 Gazette 2014/36)

(54) **PROFILÉ EN FLÈCHE POUR LA CONSTITUTION D'UN CADRE DE DALLE DE FAUX PLAFOND
OU DE FAUX MUR**

SPITZES RAHMENPROFIL ZUR HERSTELLUNG EINER PLATTE EINER ABGEHÄNGTEN DECKE
ODER WAND

ACUTE FRAMEWORK PROFILE FOR FORMING A PANEL OF A FALSE CEILING OR WALL

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **27.02.2013 FR 1351746**

(43) Date de publication de la demande:
06.01.2016 Bulletin 2016/01

(73) Titulaire: **NEWMAT, S.A
F-59320 Haubourdin (FR)**

(72) Inventeur: **COUSIN, Etienne
F-59320 Haubourdin (FR)**

(74) Mandataire: **Louiset, Raphaël
Dejade & Biset
35, rue de Châteaudun
75009 Paris (FR)**

(56) Documents cités:
**EP-A1- 1 024 232 WO-A1-2012/089937
CH-A- 384 823**

EP 2 961 897 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] L'invention se rapporte au domaine technique des faux plafonds suspendus ou des faux murs. L'invention concerne plus particulièrement une dalle de faux plafond. Une telle dalle comprend généralement un cadre et une toile tendue sur le cadre.

[0002] On connaît notamment du document FR 2 892 739 au nom de la demanderesse - ou de son équivalent américain US 2007/0157535 - un profilé pour la réalisation d'un cadre pour dalle de faux plafonds ou faux murs.

[0003] Ce profilé comporte une paroi supérieure, une paroi latérale composée d'une partie supérieure sensiblement perpendiculaire à la paroi supérieure et d'une partie inférieure formant un angle obtus avec la partie supérieure. Le profilé comprend, en outre, une paroi d'appui située en partie inférieure du profilé, une aile interne sensiblement perpendiculaire à la paroi supérieure et deux parois de rigidification. La première paroi de rigidification est sensiblement parallèle à la paroi supérieure et relie la partie supérieure de la paroi latérale avec l'aile interne, formant ainsi un premier caisson. La deuxième paroi de rigidification relie la paroi d'appui avec l'aile interne, formant ainsi un deuxième caisson.

[0004] De plus, l'aile interne comprend des gorges de montage aptes à solidariser des cornières sur lesquelles sont fixés, par exemple, des matériaux isolants ou des systèmes lumineux.

[0005] Ce profilé donne satisfaction, notamment par sa résistance mécanique, mais demeure perfectible. D'une part, un cadre formé de tels profilés nécessite l'utilisation de cornières pour la fixation d'un dispositif d'éclairage ou d'un insert d'isolation phonique et/ou thermique, ce qui complexifie son procédé de montage.

[0006] D'autre part, un cadre formé au moyen de tels profilés peut être jugé lourd ou encombrant.

[0007] Un premier objectif est de proposer un profilé pour une dalle de faux plafond d'encombrement réduit.

[0008] Un deuxième objectif est de proposer un profilé pour une dalle de faux plafond allégée.

[0009] Un troisième objectif est de proposer un profilé pour une dalle de faux plafond offrant une tenue mécanique accrue à masse égale, ou une tenue mécanique maintenue à taille réduite.

[0010] À cet effet, il est proposé, en premier lieu, un profilé pour la réalisation d'une dalle de faux plafond ou de faux mur, le cadre étant destiné à encadrer un panneau lumineux, le profilé comprenant :

- une embase sensiblement rectangulaire comportant une paroi supérieure et une paroi inférieure opposées reliées par une paroi externe et une paroi interne opposées ;
- une paroi latérale qui s'étend en saillie à partir de l'embase sensiblement dans le prolongement de la paroi externe, cette paroi latérale présentant une face externe et une face interne opposées ;

dans lequel le profilé comprend une feuillure à la jonction entre la face interne de la paroi latérale et la paroi inférieure de l'embase, cette feuillure présentant un bord interne sensiblement perpendiculaire à la paroi inférieure de l'embase, cette feuillure permettant le logement et le calage du panneau lumineux montable sur l'embase du profilé. Un tel profilé permet, tout en gardant une bonne tenue mécanique d'alléger le profilé et, ainsi, la dalle de faux plafond ou de faux mur.

[0011] Diverses caractéristiques supplémentaires peuvent être prévues, seules ou en combinaison :

- la face interne de la paroi latérale forme, avec la paroi inférieure de l'embase, un angle obtus ;
- l'angle entre la face interne de la paroi latérale et la paroi inférieure de l'embase est compris strictement entre 90° et 110° ;
- l'angle entre la face interne de la paroi latérale et la paroi inférieure de l'embase est d'environ 97° ;
- la face externe de la paroi latérale forme un angle obtus avec la paroi externe de l'embase ;
- l'angle entre la face externe de la paroi latérale et la paroi externe de l'embase est compris strictement entre 170° et 180° ;
- l'angle entre la face externe de la paroi latérale et la paroi externe de l'embase est de 177° environ ;
- la feuillure présente un bord interne qui s'étend, à partir de la paroi inférieure de l'embase, sur une hauteur de quelques millimètres ;
- l'embase du profilé est subdivisée en caissons dans lesquels sont définies des glissières pour des éléments d'assemblage.

[0012] Il est proposé, en deuxième lieu, une dalle de faux plafond ou de faux mur dans laquelle cette dalle comprend un cadre formé par assemblage de profilés tel que présenté ci dessus, une toile tendue sur le cadre, et un panneau lumineux monté sur l'embase des profilés, dans un logement délimité par la paroi inférieure et la feuillure de chaque profilé.

[0013] D'autres objets et avantages de l'invention apparaîtront à la lumière de la description d'un mode de réalisation, faite ci-après en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en section du profilé ;
- la figure 2 est une vue éclatée de dessous montrant une dalle de faux plafond ou de faux mur comportant un dispositif lumineux, pour des raisons de clarté, la toile de la dalle n'est pas représentée ;
- la figure 3 est une vue de détail selon l'encart III de la figure 2 ;
- la figure 4 est une vue de détail en section d'une dalle de faux plafond ou de faux mur comprenant un dispositif lumineux.

[0014] La figure 1 représente, en section, un profilé 1 pour la réalisation d'un cadre 2 d'une dalle 3 de faux

plafond ou de faux mur.

[0015] La description ci-après du profilé 1 est faite en référence à une utilisation pour une dalle de faux plafond, comme illustré en section sur la figure 3. Les termes "horizontal" et "vertical" sont employés en lien avec cette utilisation.

[0016] Dans ce qui suit, un angle aigu désigne un angle dont la valeur est comprise strictement entre 0° et 90° ; un angle obtus désigne un angle dont la valeur est comprise strictement entre 90° et 180° .

[0017] Le profilé 1 comporte une embase 4 qui présente en section un profil sensiblement rectangulaire. Cette embase 4 comprend une paroi 5 supérieure sensiblement horizontale et une paroi 6 inférieure parallèle à la paroi 5 supérieure, reliées à leurs extrémités par deux parois opposées parallèles, à savoir une paroi 8 interne et une paroi 7 externe.

[0018] L'embase 4 s'étend transversalement sur une largeur L, et est de préférence creuse.

[0019] Selon un mode de réalisation illustré sur les figures, l'embase 4 inclut une paroi 9 intermédiaire qui subdivise l'embase 4 en deux caissons 10. Comme on le voit sur les figures, et notamment sur la figure 4, les caissons 10 sont pourvus de nervures 11 en saillie qui définissent des glissières 12 propres chacune à accueillir un élément 13 d'assemblage du cadre 2, notamment une équerre qui vient se loger dans une glissière 12 pour solidariser deux profilés 1 adjacents.

[0020] Comme cela est bien visible sur les figures 1 et 4, le profilé 1 comporte en outre une paroi 14 latérale, qui s'étend en saillie à partir de l'embase 4, sensiblement dans le prolongement de la paroi 7 externe.

[0021] La paroi 14 latérale présente une face 15 externe qui s'étend dans le prolongement de la paroi 7 externe de l'embase 4, et une face 16 interne, qui s'étend du côté de la paroi 6 inférieure de l'embase 4. Comme on le voit sur les figures 1 et 4, la face 15 externe s'étend de manière légèrement oblique par rapport à la verticale, et forme avec la paroi 7 externe de l'embase 4 un angle A1 ouvert strictement inférieur à 180° tout en étant supérieur ou égal à 170° . Selon un mode de réalisation, l'angle A1 est d'environ 175° .

[0022] La face 16 interne s'étend également de manière oblique par rapport à la verticale, du même côté que la face 15 externe, et forme avec la paroi 6 inférieure de l'embase 4 un angle A2 obtus, strictement supérieur à 90° tout en étant de préférence inférieur à 110° .

[0023] Selon un mode de réalisation, l'angle A2 est d'environ 100° .

[0024] La face 16 interne et la face 15 externe se rejoignent, à l'opposé de l'embase 4, en un bord 17 d'extrémité inférieure de la paroi 14 latérale. Ce bord 17 d'extrémité forme support pour la dalle 2, comme cela sera expliqué ci-après.

[0025] Selon un mode de réalisation, le bord 17 d'extrémité est arrondi pour former un congé de raccordement entre la face 15 externe et la face 16 interne.

[0026] La paroi 14 latérale s'étend sur une hauteur H,

mesurée verticalement entre la paroi 6 inférieure de l'embase 4 et le bord 17 d'extrémité, égale ou supérieure à la largeur L de l'embase 4. Selon un mode de réalisation, la hauteur H de la paroi 14 latérale est égale ou supérieure de 20% environ à la largeur L de l'embase 4.

[0027] Comme on le voit sur les figures 1 et 4, le profilé 1 comprend, à la jonction de la paroi 14 latérale et de l'embase 4, et plus précisément à la jonction de la face 16 interne et de la paroi 6 inférieure de l'embase, une feuillure 18, dont un bord 19 interne forme une surface de référence sensiblement perpendiculaire à la paroi 6 inférieure de l'embase 4.

[0028] La feuillure 18 s'étend, dans l'exemple illustré, sur une hauteur h, mesurée verticalement à partir de la paroi 6 inférieure de l'embase 4, faible devant la hauteur H de la paroi 14 latérale. Selon un mode de réalisation, la hauteur h de la feuillure 18 est de l'ordre de quelques millimètres.

[0029] Comme on le voit bien sur la figure 1, la face 15 externe et la face 16 interne de la paroi 14 latérale forment entre elles un angle A3 aigu tel que la paroi 14 latérale apparaît effilée du côté de son bord 17 d'extrémité. L'angle A3 est avantageusement inférieur ou égal à 10° . Selon un mode de réalisation illustré sur la figure 1, l'angle A3 est de l'ordre de 5° .

[0030] Le cadre 2 de dalle est formé par assemblage de quatre profilés 1 qui se terminent à leurs extrémités par des coupes 20 d'onglets à 45° permettant, lorsque deux profilés 1 sont aboutés, de réaliser un assemblage à angle droit. Les éléments 13 d'assemblage sont insérés dans leurs glissières 12 pour assurer un maintien rigide des profilés 1 à leurs jonctions.

[0031] Le cadre 2 ainsi assemblé forme alors un logement 21 délimité verticalement par la paroi 6 inférieure, et latéralement par la feuillure 18 de chaque profilé 1.

[0032] Un panneau 22 lumineux est ensuite rapporté en étant positionné dans le logement 21 ainsi délimité, et fixé (par exemple par collage, vissage, soudage ou encore rivetage) sur la paroi 6 inférieure des profilés 1. Ce panneau 22 lumineux, qui présente un contour 23 à profil carré ou rectangulaire, porte une multitude de sources 24 lumineuses agencées sous forme d'une matrice et tournées à l'opposé de l'embase 4 lorsque le panneau 22 est monté. Selon un mode de réalisation, ces sources 24 lumineuses sont des diodes électroluminescentes (LED) émettant chacune une lumière selon un cône 25 dont le demi-angle au sommet est noté A4 (figure 4).

[0033] On note D la distance, prédéterminée, entre le contour 23 du panneau 22 et chaque source 24 la plus proche du contour 23 (c'est-à-dire les sources 24 périphériques de la matrice de sources 24).

[0034] Le bord 19 interne de la feuillure 18 permet de positionner précisément le panneau 22 par rapport à chaque profilé 1, et plus précisément par rapport à chaque paroi 14 latérale. La perpendicularité du bord 19 interne de la feuillure 18 permet d'assurer un bon calage latéral du panneau 22 par rapport au cadre 2. Le contour 23 du panneau 22 vient en effet se positionner contre le bord

19 interne de la feuillure 18, avec un jeu minimum voire, de préférence, nul, de sorte que, compte tenu de la hauteur H de la paroi 14 latérale et de la distance D, prédéterminées, le cône 25 lumineux de chaque source 24 voisine du contour 23 soit tangent au bord 17 d'extrémité de la paroi 14 latérale, comme cela est illustré sur la figure 4.

[0035] La feuillure 18, qui forme une saillie par rapport à la jonction entre la paroi 14 latérale et la paroi 8 interne de l'embase 4, peut subir une reprise d'usinage par fraisage lorsque son excroissance par rapport à la paroi 14 latérale est trop importante, comme illustré en pointillés sur la figure 4.

[0036] Une fois le cadre 2 ainsi assemblé et le panneau 22 lumineux monté sur le cadre 2, une toile 26 est tendue sur le cadre 2. Cette toile 26, typiquement réalisée en PVC, est distendue par voie thermique (à chaud) pour venir ensacher le cadre 2. Le (ou les) bord(s) libre(s) de la toile 26 est (sont) ensuite soudé(s), et la toile 26 est ensuite refroidie (éventuellement de manière accélérée), ce refroidissement s'accompagnant d'un rétreint de la toile 26 qui vient alors enserrer le cadre 2.

[0037] Avantageusement, un cordon d'alimentation électrique du panneau 22 lumineux traverse la toile 26 pour permettre le raccordement du panneau 22 lumineux au secteur. En fabrication, cette traversée peut avantageusement être réalisée par une reprise manuelle. La dalle 3 est montée sur un support 27 fixé au plafond. Ce support 27 se présente notamment sous forme d'une poutre en L ou en T, comprenant une âme 28 verticale et une semelle 29 horizontale qui s'étend à l'équerre à une extrémité inférieure de l'âme 28, cette semelle 29 définissant un plan de pose pour le bord 17 d'extrémité.

[0038] Le caractère pointu du bord 17 d'extrémité permet de réduire la largeur de la semelle 29, et de réduire ainsi la zone d'ombre formée par celle-ci tandis que la toile 26 tendue, rétroéclairée par le panneau 22 lumineux, forme un carré de lumière diffuse.

[0039] Grâce à la tangence du cône 25 lumineux des sources 24 périphériques avec le bord 17 d'extrémité, le cadre 2 ne projette pas d'ombre sur la toile 26.

[0040] L'éclairage provoque un échauffement du cadre. Cependant, l'inclinaison de la face 15 externe, qui restreint les surfaces de contact entre le cadre 2 et le support 27 (en particulier entre la paroi 14 latérale et l'âme 28), limite la transmission de chaleur au support 27, ce qui réduit les risques de déformation de ce dernier et permet de mieux refroidir la dalle 3 par circulation d'air sur ses côtés.

Revendications

1. Profilé (1) pour la réalisation d'un cadre de dalle de faux plafond ou de faux mur, le cadre étant destiné à encadrer un panneau lumineux, le profilé (1) comprenant :

- une embase (4) sensiblement rectangulaire comportant une paroi (5) supérieure et une paroi (6) inférieure opposées reliées par une paroi (7) externe et une paroi (8) interne opposées ;
- une paroi (14) latérale qui s'étend en saillie à partir de l'embase (4) sensiblement dans le prolongement de la paroi (7) externe, cette paroi (14) latérale présentant une face (15) externe et une face (16) interne opposées ;

caractérisé en ce que le profilé (1) comprend une feuillure (18) à la jonction entre la face (16) interne de la paroi (14) latérale et la paroi (6) inférieure de l'embase (4), cette feuillure (18) présentant un bord (19) interne sensiblement perpendiculaire à la paroi (6) inférieure de l'embase (4), cette feuillure (18) permettant le logement et le calage du panneau lumineux (22) montable sur l'embase du profilé.

2. Profilé (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la face (16) interne de la paroi (14) latérale forme, avec la paroi (6) inférieure de l'embase (4), un angle A2 obtus.
3. Profilé (1) selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** l'angle A2 entre la face (16) interne de la paroi (14) latérale et la paroi (6) inférieure de l'embase (4) est compris strictement entre 90° et 110°.
4. Profilé (1) selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** l'angle A2 entre la face (16) interne de la paroi (14) latérale et la paroi (6) inférieure de l'embase (4) est d'environ 97°.
5. Profilé selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la face (15) externe de la paroi (14) latérale forme un angle A1 obtus avec la paroi (7) externe de l'embase (4).
6. Profilé selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** l'angle A1 entre la face (15) externe de la paroi (14) latérale et la paroi (7) externe de l'embase (4) est compris strictement entre 170° et 180°.
7. Profilé selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** l'angle A1 entre la face (15) externe de la paroi (14) latérale et la paroi (7) externe de l'embase (4) est de 177° environ.
8. Profilé selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la feuillure (18) présente un bord (19) interne qui s'étend, à partir de la paroi (6) inférieure de l'embase (4), sur une hauteur h de quelques millimètres.
9. Profilé selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'embase (4) est subdivisée en caissons (10) dans lesquels sont

définies des glissières (12) pour des éléments d'assemblage.

10. Dalle (3) de faux plafond ou de faux mur, **caractérisée en ce que** cette dalle (3) comprend un cadre (2) formé par assemblage de profilés (1) selon l'une des revendications précédentes, une toile (26) tendue sur le cadre (2), et un panneau (22) lumineux monté sur l'embase (4) des profilés (1), dans un logement (21) délimité par la paroi (6) inférieure et la feuillure (18) de chaque profilé (1).

Patentansprüche

1. Profil (1) zur Verstellung eines Plattenrahmens einer abgehängten Decke oder einer falschen Wand, wobei der Rahmen dazu bestimmt ist, ein Lichtpaneel einzupassen, wobei das Profil (1) umfasst:

- einen im Wesentlichen rechteckigen Sockel (4), der eine obere Wand (5) und eine untere Wand (6) aufweist, die einander gegenüberliegen und durch eine äußere Wand (7) und eine innere Wand (8), die einander gegenüberliegen, verbunden sind;
- eine seitliche Wand (14), welche sich von dem Sockel (4) aus im Wesentlichen in der Verlängerung der äußeren Wand (7) vorstehend erstreckt, wobei diese seitliche Wand (14) eine äußere Seite (15) und eine innere Seite (16), die einander gegenüberliegen, aufweist;

dadurch gekennzeichnet, dass das Profil (1) einen Falz (18) an der Verbindungsstelle zwischen der inneren Seite (16) der seitlichen Wand (14) und der unteren Wand (6) des Sockels (4) umfasst, wobei dieser Falz (18) einen inneren Rand (19) aufweist, der im Wesentlichen senkrecht zu der unteren Wand (6) des Sockels (4) ist, wobei dieser Falz (18) die Aufnahme und die Verkeilung des Lichtpaneels (22) ermöglicht, das am Sockel des Profils montierbar ist.

2. Profil (1) nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die innere Seite (16) der seitlichen Wand (14) mit der unteren Wand (6) des Sockels (4) einen stumpfen Winkel A2 bildet.
3. Profil (1) nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Winkel A2 zwischen der inneren Seite (16) der seitlichen Wand (14) und der unteren Wand (6) des Sockels (4) streng größer als 90° und streng kleiner als 110° ist.
4. Profil (1) nach Anspruch 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Winkel A2 zwischen der inneren Seite (16) der seitlichen Wand (14) und der unteren Wand (6) des Sockels (4) ungefähr 97° beträgt.

5. Profil nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die äußere Seite (15) der seitlichen Wand (14) einen stumpfen Winkel A1 mit der äußeren Wand (7) des Sockels (4) bildet.

6. Profil nach Anspruch 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Winkel A1 zwischen der äußeren Seite (15) der seitlichen Wand (14) und der äußeren Wand (7) des Sockels (4) streng größer als 170° und streng kleiner als 180° ist.

7. Profil nach Anspruch 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Winkel A1 zwischen der äußeren Seite (15) der seitlichen Wand (14) und der äußeren Wand (7) des Sockels (4) ungefähr 177° beträgt.

8. Profil nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Falz (18) einen inneren Rand (19) aufweist, welcher sich von der unteren Wand (6) des Sockels (4) aus über eine Höhe h von einigen Millimetern erstreckt.

9. Profil nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Sockel (4) in Kassetten (10) unterteilt ist, in welchen Gleitschienen (12) für Montageelemente definiert sind.

10. Platte (3) einer abgehängten Decke oder einer falschen Wand, **dadurch gekennzeichnet, dass** diese Platte (3) einen Rahmen (2), der durch Zusammenbau von Profilen (1) nach einem der vorhergehenden Ansprüche gebildet ist, eine Leinwand (26), die auf dem Rahmen (2) aufgespannt ist, und ein Lichtpaneel (22), das auf dem Sockel (4) der Profile (1) in einer von der unteren Wand (6) und dem Falz (18) jedes Profils (1) begrenzten Aufnahme (21) angebracht ist, umfasst.

Claims

1. Profile (1) for creating a frame for a tile of a false ceiling or false wall, the frame being intended to surround a lighting panel, the profile (1) comprising:

- a substantially rectangular base (4) comprising an upper wall (5) and a lower wall (6) which are opposite one another and connected by an external wall (7) and an internal wall (8) which are opposite one another;
- a lateral wall (14) which projects out from the base (4) substantially in the continuation of the external wall (7), this lateral wall (14) having an external face (15) and an internal face (16) which are opposite one another;

characterized in that the profile (1) comprises a rebate (18) where the internal face (16) of the lateral

wall (14) and the lower wall (6) of the base (4) meet, this rebate (18) having an internal edge (19) substantially perpendicular to the lower wall (6) of the base (4), this rebate (18) being able to house and hold in position the lighting panel (22) that can be mounted on the base of the profile. 5

2. Profile (1) according to Claim 1, **characterized in that** the internal face (16) of the lateral wall (14) forms with the lower wall (6) of the base (4), an obtuse angle A2. 10
3. Profile (1) according to Claim 2, **characterized in that** the angle A2 between the internal face (16) of the lateral wall (14) and the lower wall (6) of the base (4) is strictly comprised between 90° and 110°. 15
4. Profile (1) according to Claim 3, **characterized in that** the angle A2 between the internal face (16) of the lateral wall (14) and the lower wall (6) of the base (4) is around 97°. 20
5. Profile according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the external face (15) of the lateral wall (14) forms an obtuse angle A1 with the external wall (7) of the base (4). 25
6. Profile according to Claim 5, **characterized in that** the angle A1 between the external face (15) of the lateral wall (14) and the external wall (7) of the base (4) is strictly comprised between 170° and 180°. 30
7. Profile according to Claim 6, **characterized in that** the angle A1 between the external face (15) of the lateral wall (14) and the external wall (7) of the base (4) is around 177°. 35
8. Profile according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the rebate (18) has an internal edge (19) which extends, from the lower wall (6) of the base (4), over a height h of a few millimetres. 40
9. Profile according to any one of the preceding claims, **characterized in that** the base (4) is subdivides into compartments (10) in which guideways (12) for assembly elements are defined. 45
10. False-ceiling or false-wall tile (3), **characterized in that** this tile (3) comprises a frame (2) formed by assembling profiles (1) according to one of the preceding claims, a fabric (26) stretched over the frame (2), and a lighting panel (22) mounted on the base (4) of the profiles (1), in a housing (21) delimited by the lower wall (6) and the rebate (18) of each profile (1). 50
55

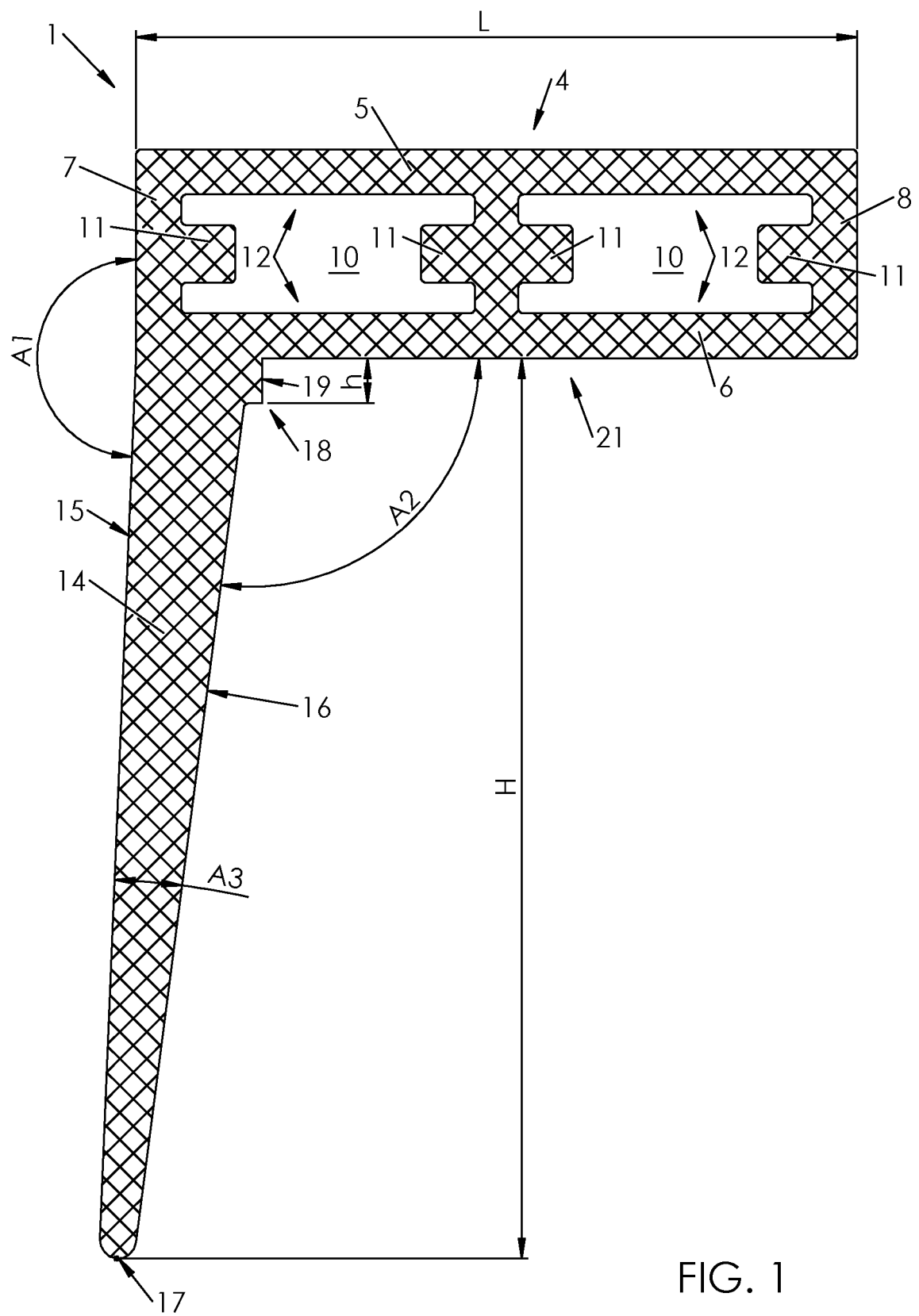


FIG. 1

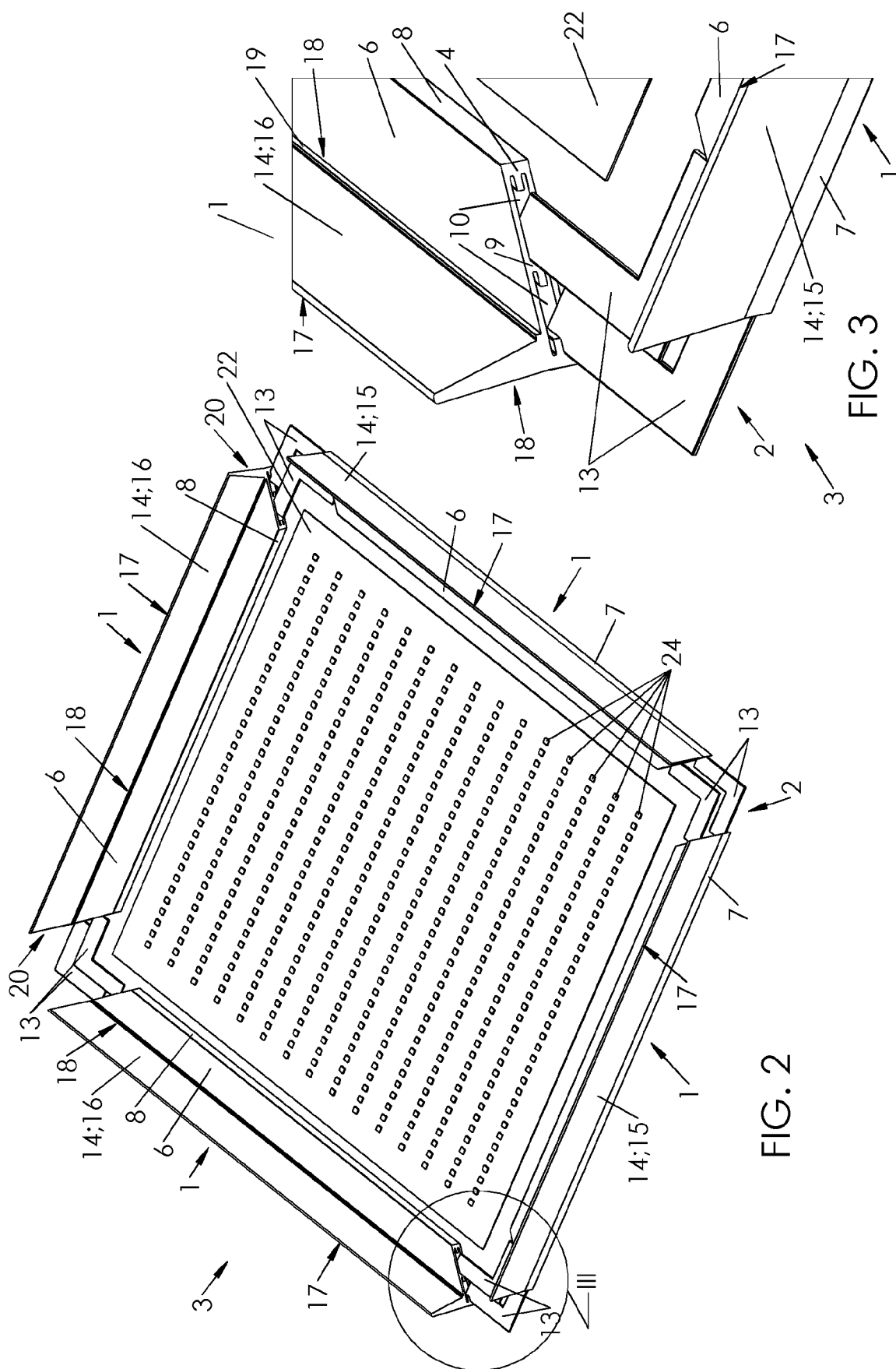
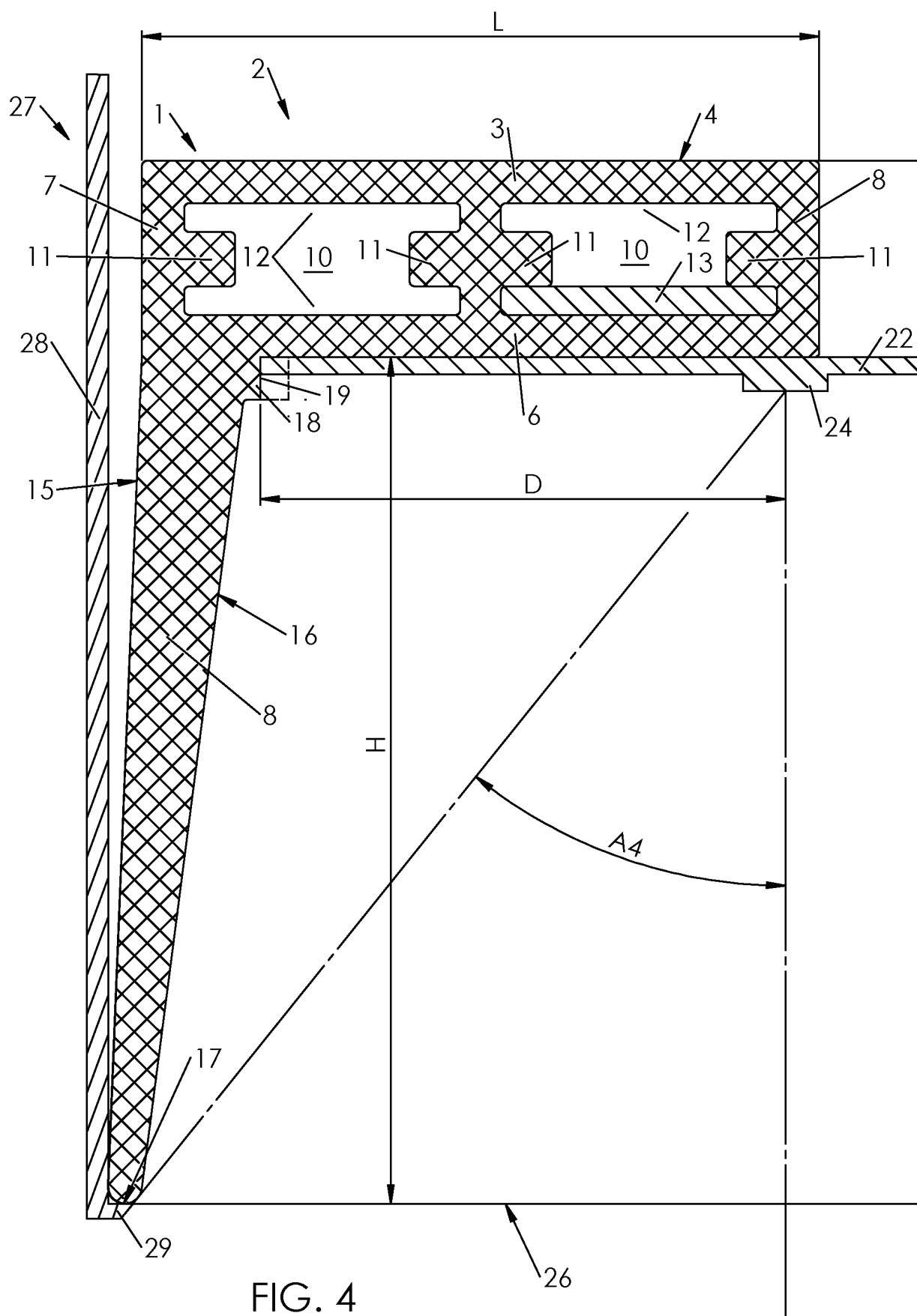


FIG. 3

FIG. 2



RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2892739 [0002]
- US 20070157535 A [0002]